

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1616

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon - Contribution financière complémentaire - Approbation d'un avenant n° 2 au protocole financier 2022-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1616**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon - Contribution financière complémentaire - Approbation d'un avenant n° 2 au protocole financier 2022-2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole assume notamment une compétence obligatoire à travers la mise en œuvre du schéma métropolitain des enseignements artistiques 2023-2027, adopté par délibération du Conseil n° 2022-1372 du 12 décembre 2022.

Elle est, à ce titre, membre du Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon et contribue à son financement. Cette contribution s'inscrit dans un protocole financier pluriannuel, conclu pour les années 2022-2024.

Par délibération du Conseil n° 2023-1497 du 23 janvier 2023, la Métropole a attribué une participation au Syndicat mixte de 1 719 907 € pour l'année 2023, montant identique à celui attribué en 2022.

Cette décision a été prise dans le double contexte suivant :

- la revalorisation de + 3, 5 % du point d'indice de la fonction publique en 2022, revalorisant ainsi les salaires des fonctionnaires territoriaux, et l'inflation, avec des répercussions importantes sur le budget de fonctionnement du Syndicat,

- l'attente de la confirmation, par la Ville de Lyon, de son niveau de prise en compte de ce contexte budgétaire particulier dans sa propre contribution au Conservatoire pour l'année 2023.

La Ville de Lyon a délibéré, dans le cadre de l'adoption de son budget primitif 2023 lors du Conseil municipal du 9 mars 2023, sur une participation 2023 au Syndicat mixte de 7 168 000 €, en progression de 150 000 €.

Il est donc proposé que la Métropole accompagne cette évolution au prorata de sa participation dans le Syndicat mixte, en attribuant un complément de participation de 37 093 €.

Ce complément porte la participation de la Métropole au Syndicat à 1 757 000 € pour 2023.

Le budget prévisionnel du Syndicat est ainsi actualisé de la manière suivante.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de personnel	10 814 000	participation Ville de Lyon	7 168 000
charges à caractère général	809 263	participation Métropole	1 757 000
autres dépenses	129 635	subventions Institut des métiers de l'enseignement supérieur (IMS) Ville de Lyon	1 000 000
opérations d'ordre	260 000	subvention Ministère de la culture - direction des affaires culturelles (DRAC)	260 000
		produit des services	1 126 500
		autres recettes (produits exceptionnels, opérations d'ordre, produits de gestion courante)	701 398
Total	12 012 898	Total	12 012 898

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le versement d'une contribution complémentaire de 37 093 € au profit du Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon pour l'année 2023 et d'approuver, en conséquence, l'avenant n° 2 au protocole financier entre la Ville de Lyon, la Métropole et le Syndicat mixte pour la période 2022-2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le versement pour l'année 2023 d'une participation complémentaire de la Métropole d'un montant de 37 093 € au Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon, portant la participation de la Métropole à 1 757 000 €,

b) - l'avenant n° 2 au protocole financier conclu pour les années 2022 à 2024 entre la Métropole, la Ville de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 37 093 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3063A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-302013-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
